

22.04.1901

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 496/155

Objet:

A Monsieur le Directeur

M. le Directeur de la

Annexe

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, du tableau

qui... l'objet de votre...
lettre du 16.4.

Cet ouvrage que nous tenons,
~~M. le Directeur~~, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M^{me} le Directeur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

RÉCÉPISSÉ DE LA REMISE D'UN TABLEAU.

Le soussigné déclare avoir reçu du concierge du Palais des Beaux Arts,

rue du Musée, n^o 9, le tableau intitulé

Jeune Femme

par

Bruxelles, le

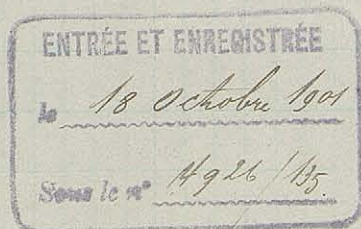
23.4.1901

L. Boulvaux

10

Bruxelles le 16 Octobre 1901.

Pw



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous
renvoyer un tableau que nous
désirons rendre au musée.

Le prix que nous désirons en avoir
est mille francs.

Veuillez recevoir nos salutations
distinguées

L. Pouleau Soeur

H2, montagne de la Cour.